1/4 h SÉCURITÉ

Juillet 2024

Conducteur d'animation

Travail en hauteur

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.

Chaque mois il y a :

- **1 thème** (en haut à droite),
- **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
- **Quelques notions clés** pour éviter les risques.

- Précisez son lieu d'affichage permanent.

Le courage en hauteur, c'est de choisir la sécurité

Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'incidents évités de justesse…

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela *(voir la dernière page de ce document)*.
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

Faites signer la feuille de présence à chaque personne. Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.

1/4 h SÉCURITÉ

Juillet 2024

Conducteur d'animation

Travail en hauteur

Que peut-on voir sur la photo ?

- Un opérateur en train d'effectuer une tâche en hauteur à l'aide d'une nacelle 3b
- Un **accompagnateur** au voisinage de la nacelle assurant la surveillance : guide, surveille l'environnement de travail et peut prendre le relai des commandes au sol si besoin, voire alerter les secours
- L'environnement de travail a été **balisé**, un cône de signalisation se trouve au premier plan
- Le conducteur porte un **harnais** et son **stop-chute** est attaché au **point d'ancrage** de la nacelle

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

[Commencez par exposer le thème de l'échange du jour et expliquez pourquoi il s'agit d'un enjeu important]

- En 2021, dans l'industrie du béton, **9%** des accidents sont liés à des chutes de hauteur ou de faible hauteur. Cela en fait la **4ème** cause d'accidents du travail du secteur.
- Risques de chute :
  - Lors d'un travail en élévation : moule lors du coulage, plateforme, trémie, remorque de camion, toiture, silo, …
  - Lors d'utilisation de moyens d'accès et/ou de travail en hauteur **provisoire** : échelle, escabeau, plateforme roulante, échafaudage, nacelle, ...

    Ou en hauteur **permanent** : escaliers, passerelle, plateforme, échelle à crinoline, …
  - Lors de l'utilisation d'échelle, escabeau ou PIRL en **mauvais état** (absence de patins, barreau tordu ou manquant) ou d'échelle non fixée
- Le risque de chute de hauteur est présent **partout** : opérations de maintenance, travaux d'entretien mais aussi lors d'interventions habituelles réalisées par les opérateurs (préparation des moules, coulage, nettoyage, prélèvement labo, finitions sur pièces, …).
- Le risque est également présent lors de travaux à proximité d'une **ouverture** : puits, fosse, regards,...
- D'autres risques liés à l'utilisation des moyens d'accès en hauteur peuvent également être présents : **entorses lors des descentes**, **chocs à la tête** lors d'interventions sous les structures, **heurts** liés à l'accès aux machines mobiles (passage d'une télébenne, chemins de roulement d'un pont roulant…) ou encore **risques électriques** liés au rapprochement ou au contact avec des lignes électriques aériennes

1/4 h SÉCURITÉ

Juillet 2024

Conducteur d'animation

Travail en hauteur

Comment prévenir les risques liés aux chutes de hauteur ?

Pour plus d'efficacité, rendre la discussion interactive : Demandez des exemples vécus ou observés d'accidents, presqu'accidents, situations à risques liés à du travail en hauteur

Nacelle, PIR, échafaudage… Identifiez l'équipement le plus sûr pour chaque situation	**Utilisez les moyens d'accès en hauteur adaptés et sécurisés** ➔ Le moyen d'accès à utiliser doit être choisi en fonction de la hauteur, de la nature du travail et de l'environnement : • Les **plateformes individuelles roulantes légères (PIRL)** permettent d'obtenir un poste de travail en hauteur satisfaisant dans la plupart des cas • Les **nacelles élévatrices** • Les **quais de chargement / déchargement** permettent d'accéder et de se déplacer en sécurité sur les plateaux des camions en cours de chargement ou de déchargement (pour les produits pour lesquels cet accès est inévitable) • Les **échafaudages** fixes ou roulants ➔ N'enjambez ou ne grimpez jamais par-dessus un garde-corps
Assurez-vous d'avoir la formation adéquate : nacelles, échafaudages, EPI anti-chute	➔ Les **échafaudages** sont soumis à des règles de conception et doivent être montés, utilisés, vérifiés et démontés par des salariés ayant reçu une **formation spécifique**. Les salariés doivent également être en possession d'une **attestation de compétences** délivrée par le chef d'entreprise ➔ Concernant les **nacelles**, en plus de l'autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise ainsi que du certificat d'aptitude médicale, une **formation spécifique** est nécessaire (CACES conseillé) ➔ La formation aux EPI anti-chute est obligatoire : harnais, longes, systèmes anti-chute. **Ces formations doivent à minima être renouvelées tous les 5 ans**
Une échelle est un moyen d'accès, pas un poste de travail	D'après l'*article R 4323-63 du code du travail*, Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme **poste de travail**. ➔ **Ne travaillez pas sur une échelle, un escabeau ou un marchepied**. Ce sont des dispositifs permettant d'accéder à un niveau supérieur ou inférieur et en aucun cas un poste de travail ➔ Les échelles portables doivent être appuyées et reposées sur des supports stables, résistants et de dimensions adéquates notamment afin de demeurer immobiles. Ne montez jamais sur les **3 derniers barreaux** du haut d'une échelle ➔ Afin qu'elles ne puissent ni glisser ni basculer pendant leur utilisation, les échelles portables doivent être équipées de **dispositifs antidérapants** en bon état : patins antidérapants ➔ Pour des accès fréquents, installez un système de **maintien de l'échelle** en partie haute. **Pour obtenir la bonne inclinaison, placez le bas de l'échelle au niveau de vos pieds et tendez les bras devant vous, vous devez pouvoir toucher l'échelle bras tendus sans vous pencher**

1/4 h SÉCURITÉ

Juillet 2024

Conducteur d'animation

Travail en hauteur

Avant de monter, je veille à l'état et à la stabilité des équipements

- **Vérifiez la stabilité** et le bon état du matériel avant de monter
- Faites un **contrôle visuel** avant chaque utilisation : patin absent, montant déformé, marches ou barreaux huileux ou détériorés…

Signalez immédiatement toute anomalie à votre responsable et consignez immédiatement le matériel, de sorte qu'aucun collègue ne l'utilise

- Ne montez **jamais à plusieurs** sur une échelle, un escabeau ou une PIR(L)
- Vérifiez l'état du sol **avant installation d'un moyen d'accès : trous, dénivelés, gel, corps glissant (huile…)**

Besoin de vérifier un échafaudage ?

L'application pour mobile **check chantier** permet notamment de réaliser les vérifications obligatoires de vos échafaudages et générer des rapports.

Check Chantier - preventionbtp.fr

Soyez attentifs aux conditions météorologiques, fixez-vous des limites quantitatives

- Il est interdit de réaliser des travaux en hauteur, quel que soit l'équipement ou l'installation, lorsque les **conditions météorologiques** (vent important, tempête…) ou les conditions liées à l'environnement du poste de travail sont susceptibles de compromettre la sécurité et la santé des travailleurs
- Il convient de se fixer des **limites mesurables**. De manière générale, le vent maximal toléré (en rafales) est de 12,5 m/s soit **45 km/h** lors du travail en hauteur en extérieur

  Une vitesse maximale admissible est présente sur la **plaque constructeur** apposée sur la machine ou au sein de la **notice d'instruction**
- Une **procédure** incluant une vérification des conditions climatiques avant utilisation d'une nacelle en extérieur est de mise. L'idéal est de disposer d'un **anémomètre** dans le panier de la nacelle.
- Concernant les échafaudages fixes, la vitesse maximale conseillée est généralement fixée à **55 km/h** pour la **phase de montage** et **65 km/h** pour son **utilisation**. Il convient néanmoins de se référer à la **notice d'instruction** de chaque échafaudage, qu'il soit fixe ou mobile.

Pensez aux collègues qui sont en bas, balisez efficacement !

- Travail en hauteur = risque de **chute d'objet ou d'outil**. Il convient ainsi d'effectuer un **balisage sous la zone de travail**
- Les nacelles automotrices sont susceptibles de pouvoir entrer en **collision** avec des engins ou piétons, il convient ainsi également de baliser efficacement pour cette raison

1/4 h SÉCURITÉ

Juillet 2024

Conducteur d'animation

Travail en hauteur

Portez un harnais pour chaque travail en hauteur sans garde-corps	➔ Lorsque des dispositifs de protection collective ne peuvent être mis en œuvre pour accéder à un lieu d'intervention en hauteur, si vous y êtes autorisé, vous devez vous **équiper d'un système antichute** en bon état composé d'un harnais avec une longe ou un dispositif stop-chute relié à un point d'ancrage ou une ligne de vie ➔ Avant utilisation, vous devez **vérifier le système antichute** et les points d'ancrage. Lorsque vous utilisez un tel équipement de protection individuelle, vous ne devez jamais rester seul afin de pouvoir être secouru rapidement **Attention, votre système stop-chute / amortisseur déroulé doit permettre de stopper votre chute avant collision au sol** 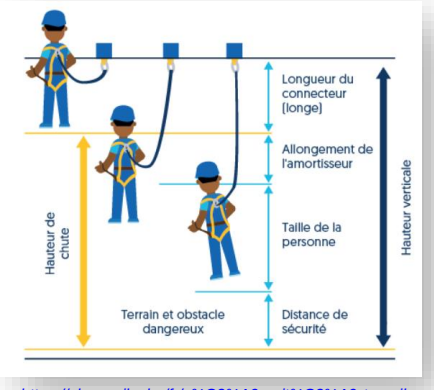 https://shop.eriks.be/fr/s%C3%A9curit%C3%A9-travail-hauteur/
Ne sautez jamais, entorse assurée	➔ Lors d'un accès en hauteur il est primordial d'avoir en permanence **3 points d'appuis** et ce, jusqu'à avoir posé le premier pied au sol. Ne sautez jamais pour terminer votre descente ! Ces préconisations sont également valables pour les accès en fosse. **Ne sautez jamais pour descendre ! Entorse assurée**

1/4 h SÉCURITÉ

Juillet 2024

Conducteur d'animation

Travail en hauteur

Cliquez sur les vidéos pour y accéder

Vidéo PREVEDIA – Les chutes de hauteur	Vidéo INRS – Napo dans… le travail en hauteur	Vidéo PréventionBTP – Témoignages d'entreprises touchées	Vidéo PréventionBTP – Le port de harnais

Affiches – Travail en hauteur

Conducteur d'animation

Travail en hauteur

Prévention du risque de chute de hauteur : logigramme de choix, d'aide à la décision

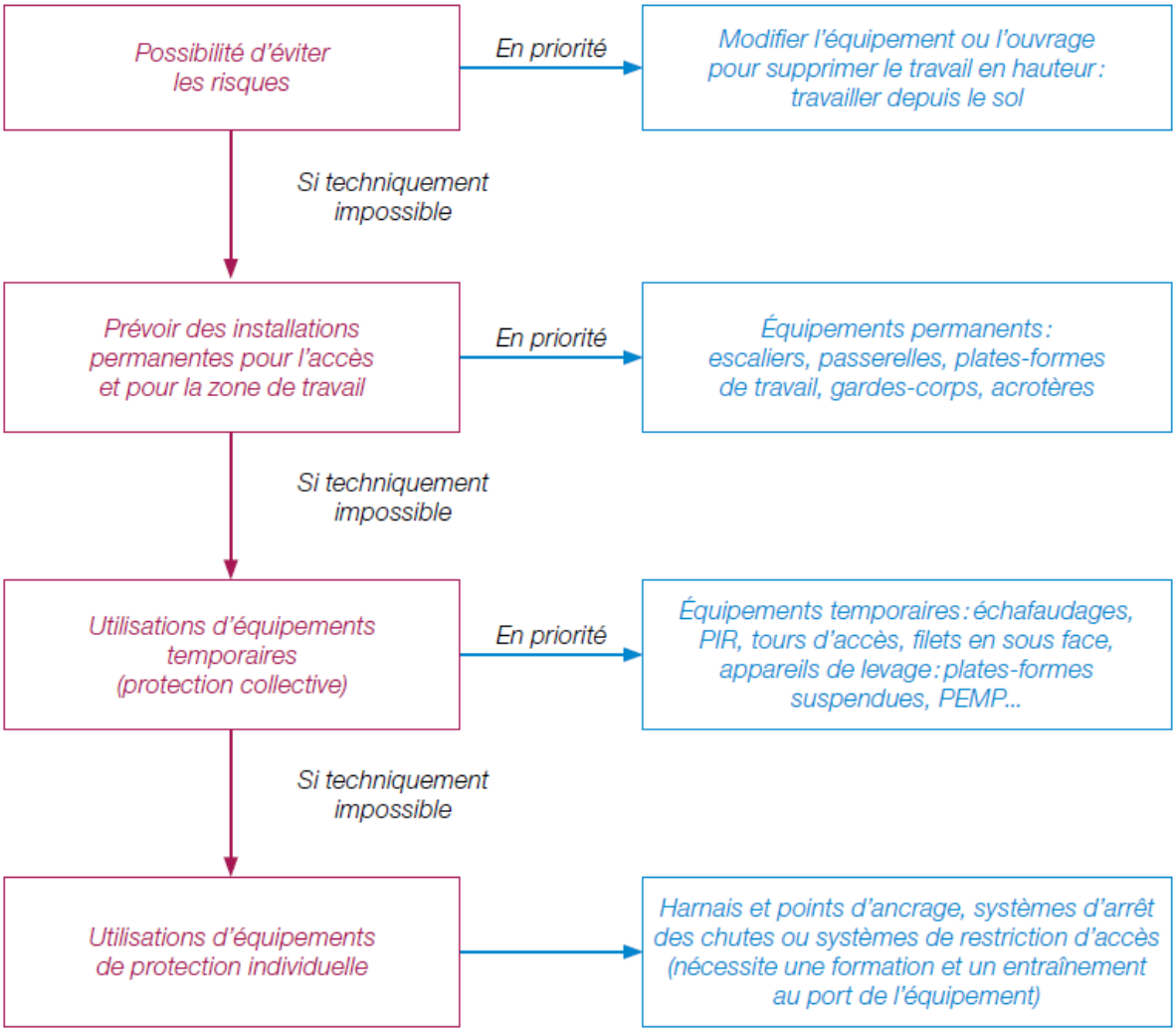

Source : INRS

Conducteur d'animation

Travail en hauteur

Les conséquences d'une chute de hauteur peuvent être très graves, même sans tomber de haut.

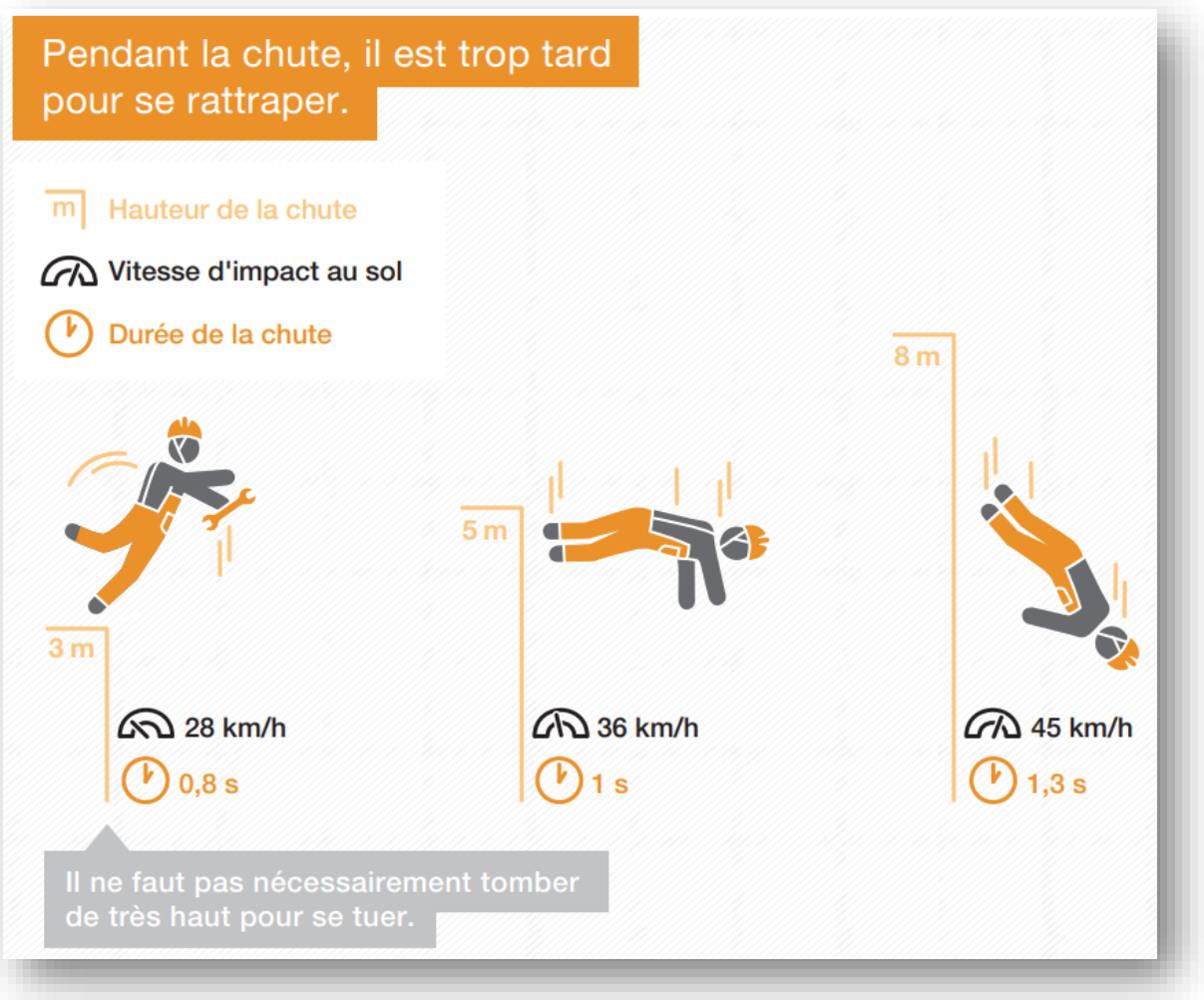

1/4 h SÉCURITÉ

Juillet 2024

Conducteur d'animation

Travail en hauteur

Date : ____/____/_____ Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur : Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

Observations, commentaires, idées d'amélioration…			
Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?	***Que peut-il arriver aux personnes ?***	***Pourquoi fait-on comme cela ?***	***Comment faudrait-il faire ?***

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	**Commentaires et idées**	**Décisions**	**Pour quand ?**	**Qui suit l'action ?**